
STANDARDS DE JUGEMENT DES XMP DE CONCOURS



**STANDARDS FRANCAIS
D'ELEVAGE DE HAUT NIVEAU
XIPHOS - MOLLYS – PLATYS
SXMP 2011**

ET

3 ANNEXES





Historique

Référence	Auteur	Date d'application	Objet de la modification
SXE1999	Ghislain Lacourte	Juillet 1999	Création du 1 ^{er} standard français de jugement des Xiphophorus de sélection
SXE2004	Ghislain Lacourte	Juillet 2004	Mise à jour. Simplification du SXE1999
SXMP2011	Fabien Liberge	Octobre 2013	Mise à jour. Fusion des standards de jugement Xiphophorus SXE2004 et Mollys SM2004.



Standards français d'élevage de haut niveau

1. Principes de base

2. Le SXMP détermine l'image idéale des différents types de xiphos – Mollys - Platys que l'on trouve en France et qui peuvent être définis par des signes caractéristiques.
3. Le standard d'élevage représente le but antérieurement envisagé vers lequel les éleveurs français orientent leurs sélections personnelles ; il sert de directive pour les jugements même internationaux se déroulant en France.
4. Le standard répertorie les différentes formes d'élevage, aide à maintenir et étendre la diversité
5. Le standard n'est pas figé et peut être révisable à tous moments
6. Des formes nouvelles peuvent être prises en compte si elles sont présentées par un éleveur sur trois expositions ou par au moins trois éleveurs
7. Les changements de ce standard d'élevage sont décidés avec une majorité de 2/3 des membres de la commission de jugement.
8. Le droit délibératif est réservé aux membres de la commission de jugement.
9. La commission de jugement est constituée :
 - du Président de l'AFV
 - du Vice-Président en charge des formes de sélection,
 - de l'ensemble des juges désignés par l'assemblée générale de l'AFV
10. La Commission de jugement peut se réunir annuellement sur demande motivée de l'un de ses membres auprès du Président de l'AFV et du vice-Président en charge des formes de sélection qui convoqueront l'ensemble de la commission de jugement afin d'évaluer la demande formulée.
11. L'utilisation de ce standard d'élevage (SXMP) est autorisée à chacun, pour autant qu'il s'y rapporte expressément.
12. Chaque association aquariophile peut se servir du SXMP standard d'élevage mais ne peut le diffuser sans l'accord de l'AFV.



13. Principes généraux de jugement

14. La caractéristique essentielle du standard d'élevage passe par l'examen en détail de toutes les particularités car le standard d'élevage est essentiellement basé sur une sélection continue jusqu'à dans le moindre détail.
15. Le jugement ne porte pas sur une estimation concernant l'aspect général (ceci risquant de fausser les résultats découlant d'examens minutieux).
16. L'objectif est d'atteindre les formes standards dans toutes leurs particularités.
17. Les proportions optimales sont suffisamment garanties par l'établissement des formes du corps et des nageoires et les dimensions proportionnelles des uns et des autres.

18. Organisation générale de concours

19. L'organisateur désigné par l'AFV doit se charger de réunir les meilleures conditions nécessaires à la présentation des garnitures
20. L'ensemble des garnitures devra être placé dans des conditions identiques d'éclairage, de qualité d'eau, de température et d'exposition.
21. Un collectif de juges est formé pour l'exposition. Ce collectif est formé de 3 juges minimum. Idéalement le collège de jugement est constitué de 5 juges.
22. Lorsque le collectif de jugement est constitué de 5 juges alors la plus haute note et la plus basse note de chaque garniture sont retirées et la moyenne établie sur les trois notes restantes. Les notes arrondies seront les suivantes : $1/3 = 0.33$ et $2/3 = 0.67$.
23. Un juge responsable est désigné par le collectif de jugement parmi ses membres. Ce juge responsable est l'interlocuteur de l'organisateur pour tout ce qui concerne les questions d'organisation, de notation ou d'affichage des résultats.
24. Les juges établissent ensemble la répartition des garnitures dans les différentes catégories et la disqualification éventuelle des garnitures aberrantes.
25. A l'issue de la répartition chaque juge effectue individuellement son jugement.
26. le juge responsable veille à l'homogénéité du jugement. Lorsqu'une différence de plus de 10 points apparaît pour une garniture il peut faire réévaluer le couple.
27. Les résultats du jugement sont incontestables et doivent être publiés sous une forme convenable avec le nom des juges, la signature du juge responsable et le nom et la signature de l'organisateur.



28. Les notations individuelles de chaque juge sont tenues secrètes et détruites après 6 mois

29. Valeurs en points

	Points
Corps longueur	10
Corps, forme	15
Nageoire, longueur	10
Nageoire, forme	10
Qualité des Couleurs	20
Harmonie du Couple	10
Vitalité/Comportement à la nage.....	10
Prouesse de sélection.....	15
Total maximum :	100

30. Seules les garnitures complètes composées d'un mâle et d'une femelle feront l'objet de jugement.
31. Une garniture se compose de poissons ayant entre eux les mêmes caractéristiques.
32. Chaque poisson constituant la garniture est jugé individuellement. Seule la note d'harmonie du couple fait exception à cette règle.
33. Le jugement individuel de chaque poisson de chaque garniture se base sur les descriptions respectives de la forme standard.
34. Des différences entre les sujets feront perdre des points. Des écarts graves peuvent entraîner la disqualification (différence de couleur de fond, différence de couleur de surface, standards différents). La disqualification est décidée par le collège des juges et le responsable du concours.
35. Les juges ne sont pas liés par le nombre de points tels que le mentionne le standard d'élevage. Dans le cas de valeurs intermédiaires des longueurs, tailles, angles ou couleurs, des points correspondants peuvent être ajoutés ou retirés.
36. Lors de l'attribution des points, on indique, pour chaque caractéristique jugée, la moyenne des points attribués à chaque individu de la garniture.
37. S'il y a, par exemple, une différence entre les poissons pour une caractéristique spécifique, celle-ci sera jugée séparément pour chaque poisson, les points obtenus étant additionnés et divisés par le nombre de poissons formant la garniture.



38. Cette façon de procéder donne la garantie que pour une caractéristique particulière grâce à laquelle un poisson se distingue des autres n'entraînera pas la surestimation de la garniture ou, dans le cas contraire, ne fera pas perdre trop de points à l'ensemble.

39. Corps

40. Le corps est la base de départ et le point de repère pour l'évaluation des différents autres critères.

41. La longueur du corps est définie par estimation.

42. Toutes les autres dimensions (grosueur, taille) sont en relation directe avec la longueur et la hauteur du corps.

43. La longueur du corps se mesure depuis la pointe du nez jusqu'au départ de la caudale.

44. une longueur du corps inférieure à la longueur minimale requise selon le type peut être éliminatoire (à la discrétion du juge responsable)

45. La forme du corps doit être forte, en même temps que gracieuse, selon les critères propres à chaque type.

46. Exemple de retrait de points en considération de la forme du corps

Déformation de la colonne vertébrale	jusqu'à – 7 points
Courbure du dos.....	jusqu'à – 7 points
Corps trop plat	jusqu'à – 4 points
Ventre creux	jusqu'à – 7 points
Déformation des yeux	jusqu'à – 7 points
Des anomalies malades, (comme des ulcères hydropisie)	disqualification

Le total des points retirés ne doit pas excéder 15 points

47. Nageoires

48. L'appréciation des nageoires nécessite une très grande attention.

49. La forme des nageoires est, dans tous les cas, déterminante pour la classification dans l'une ou l'autre des formes de standard.

50. Dans chaque type (*helleri*, *maculatus*, *variatus*, *sphenops*, *latipinna* ou *velifera*) il existe différents standards de nageoires qui s'apprécient différemment selon le type.

51. Pour l'appréciation des formes des nageoires, le standard de référence est déterminant. Le juge ne doit pas se baser sur la plus belle garniture du concours mais se rapporter à l'image idéale du standard.



52. Exemple de retrait de points en considération de la forme des nageoires:

- Effilochées, nageoires fortement déchirées, - 5 points
- Trop courte - 5 points
- Queue piquée ou pinceau trop fortement effilée - 5 points
- Dorsale avec courbure trop prononcée chez les lyres - 5 points
- Rayons supplémentaires dépassants autres que ceux préconisés jusqu'à - 5 points
- Début d'épée chez les formes sans épée jusqu'à - 5 points
- Gonopode trop long chez les lyres - 3 points
- Dorsale trop pendante chez les étendards ou drapeau jusqu'à - 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 10.

53. Couleurs et motifs

- 54. La qualité des couleurs s'évalue non seulement sur l'observation des couleurs de surfaces ou motifs de surfaces noirs ou colorés mais aussi sur la couleur de fond, la couleur des yeux et aussi sur les reflets d'écaillés
- 55. Couleur de fond et motif sont évalués ensemble, en unité.
- 56. Les juges sont fondés à attribuer des points bonus (5 maximum) pour les motifs ou couleurs de fond jugées comme délicates à obtenir.

57. Harmonie du couple

- 58. L'harmonie du couple est estimée sur l'ensemble du couple dans leur forme, leur taille (les femelles étant plus grosse que les mâles), les couleurs et les formes des nageoires.
- 59. Défauts dans l'harmonie du couple entraînant un retrait de points

- Différence de couleur de fond et de dessins colorésjusque - 7 points
- Mâle plus gros que la femellejusque - 7 points
- Forme de nageoires différente dans le couple - 10 points
- Espèce d'origine différente (ex: mâle maculatus et femelle variatus) ... - 10 points
- Couleur de fond et dessins de couleur différents dans le couple - 10 points

Le total des points retirés ne peut excéder 10.



60. Vitalité

61. Le critère de vitalité est apprécié sur la tenue du couple face aux conditions d'exposition (port des nageoires, aptitude à la nage)

62. Défaut de la vitalité entraînant un retrait de points

Poisson malade..... - 10 points

Défaut de vessie natatoire..... - 10 points

Le total des points retirés ne peut excéder 10.

63. Prouesse de sélection

64. Dans les points accordés pour la prouesse de sélection, 7 points vont aux couleurs (difficulté d'obtenir certains dessins comme les pointillés, les rayés, les moitiés horizontales noires, les moitiés verticales noires, les tigrés, les mouchetés)

65. 8 points sont destinés aux formes spéciales de nageoires. Ce critère récompense l'effort des éleveurs à sélectionner des combinaisons difficiles de couleurs avec des formes spéciales de nageoires, qui ont une plus grande disposition aux fautes par rapport aux formes aux couleurs et aux nageoires normales.

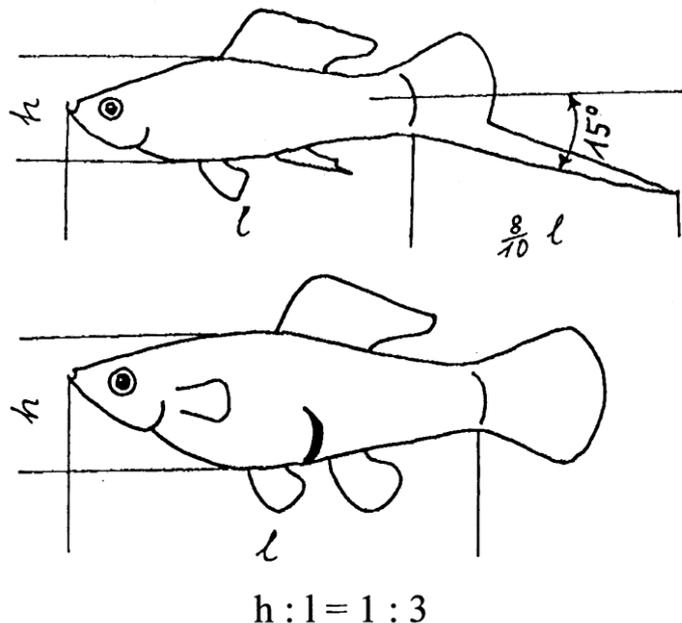
66. La prouesse de sélection est le seul critère de notation qui est évalué par le collège des juges dans son ensemble

67. Le classement retenu doit être appliqué par chaque juge chacun étant libre d'apporter des points bonus pour distinguer telle ou telle forme ou coloration particulièrement rare (3 points maximum)

68. Défaut de prouesse de sélection entraînant un retrait de points

Poisson sauvage n'ayant subi aucune sélection..... jusqu'à - 15 points

Le total des points retirés ne peut excéder 15.



1. Xiphophorus helleri

69. Forme du corps

70. Ces poissons doivent dans leur forme de corps, leur taille et leur épée, se rapprocher le plus possible de la forme sauvage du *Xiphophorus helleri*.
71. La silhouette est harmonieuse et élancée, non anguleuse
72. Les femelles sont plus hautes et un peu plus grosses que les mâles et elles n'ont pas de départ d'épée.
73. La hauteur du pédoncule caudale correspond à 1/3 de la longueur du corps
74. Défauts sur la forme du corps nécessitant un retrait de points

Déformation de la colonne vertébrale.....	-7 points
Courbure du dos.....	-7 points
Déformation des yeux.....	-7 points
Ventre creux.....	-7 points
Corps trop plat.....	-4 points

Le total des points retirés ne peut excéder 15 points



75. Longueur du corps

- 76. La longueur du corps se mesure de la bouche à la base de la caudale
- 77. La longueur du corps est la donnée de référence pour toutes les autres mesures (longueur des nageoires)
- 78. La longueur minimale pour être jugé est de 4cm pour le mâle et 5 cm pour la femelle. Des longueurs inférieures peuvent entraîner le retrait de la garniture sur décision des juges.
- 79. La note maximale de 10 points est délivrée à partir de 6,5cm pour le mâle et 8 cm pour la femelle

80. Forme et longueur des nageoires

81. Nageoire Normale

- 82. Les formes de nageoires normales ne doivent présenter aucune modification des contours par rapport aux espèces de bases (voir croquis).
- 83. La longueur de la nageoire caudale se mesure de la base de la caudale au début de l'épée
- 84. la longueur de la nageoire caudale doit représenter $\frac{1}{4}$ de la longueur du corps
- 85. La hauteur de la nageoire caudale doit représenter $\frac{1}{3}$ de la longueur du corps
- 86. La hauteur de la nageoire dorsale doit représenter $\frac{1}{5}$ de la longueur du corps
- 87. la longueur de la nageoire dorsale doit représenter $\frac{1}{3}$ de la longueur du corps
- 88. défaut sur la forme et la longueur des nageoires normales pouvant entraîner un retrait de point

Présence de rayons allongés.....-7 points
Nageoire(s) déchirée(s) ou abimée(s).....-7 points
Modification des contours -7 points

Le total des points retirés ne peut excéder 10 points.

89. L'épée

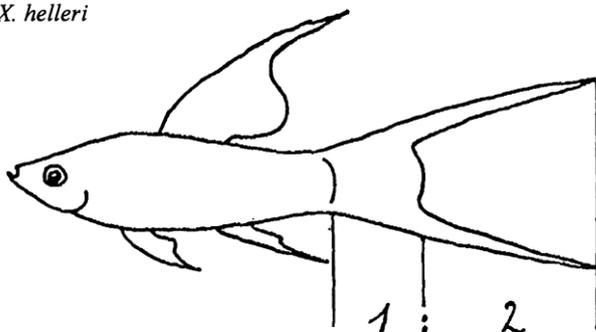
90. Chez le mâle helleri la longueur de l'épée se mesure de la base de la caudale à la pointe de l'épée
91. La note maximale est attribuée pour une longueur d'épée représentant 8/ 10 de la longueur du corps.
92. Une longueur d'épée inférieure à 5/ 10 de la longueur du corps entraîne le déclassement de la garniture
93. défaut sur la forme et la longueur de l'épée pouvant entraîner un retrait de point

Épée tordue ou cassée	-7 points
Nageoire(s) déchirée(s) ou abimée(s).....	-7 points
Épée fourchue	-7 points

Le total des points retirés ne peut excéder X.

94. Nageoire Lyre

X. helleri



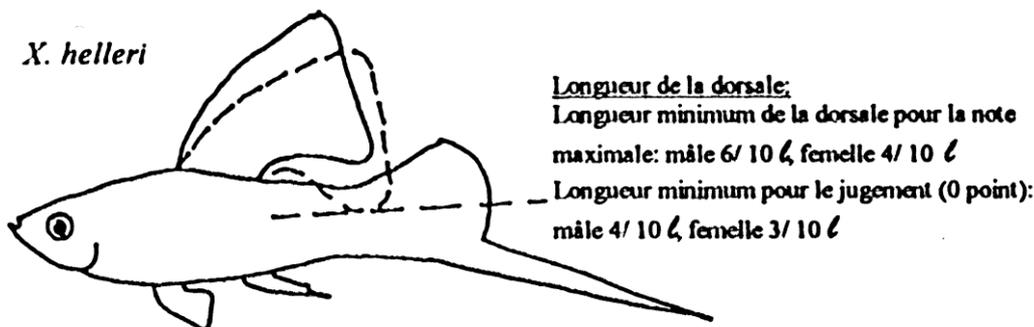
95. Les premiers rayons de la nageoire dorsale sont plus longs,
96. Les rayons du haut et du bas de la nageoire caudale sont allongés et de même longueur,
97. Quelques rayons des nageoires ventrale et anale sont allongés
98. Une légère courbure de ces divers allongements est acceptée.
99. Le passage des rayons allongés aux rayons plus courts doit se faire régulièrement avec des contours de nageoire bien délimités.

- 100. Chez les mâles, l'allongement du gonopode doit être tenu bien droit et dans la même longueur que la nageoire dorsale.
- 101. la Longueur de la nageoire caudale doit au minimum être égale à celle du corps
- 102. défaut sur la forme et la longueur des nageoires lyres pouvant entraîner un retrait de point

Nageoire caudale trop courte.....	- 7 points
Nageoires effilochées , fortement déchirées.....	- 7 points
Nageoire dorsale avec courbure trop prononcée.....	- 5 points
Gonopode trop long.....	- 3 points
Présence de rayons allongés supplémentaires.....	- 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 20 points

103. Nageoire delta ou voilée (formes Simpson)



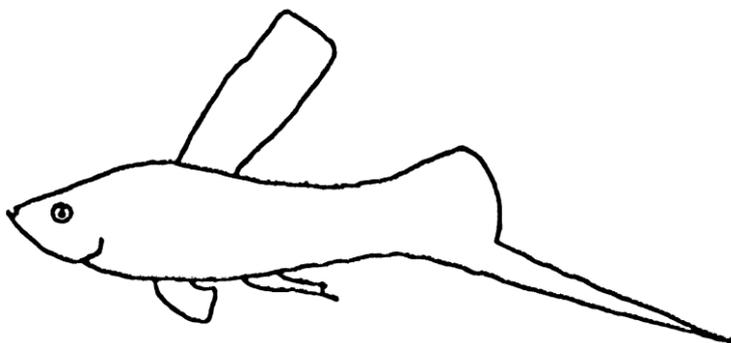
- 104. La nageoire dorsale est de grande superficie, de forme éventail et peut être pendante lorsqu'elle est très grande.
- 105. Le bord supérieur de la dorsale est plus large que sa base.
- 106. Elle est approximativement aussi grande chez le mâle et chez la femelle.
- 107. La longueur minimale de la dorsale représente 4/10 de la longueur du corps chez le mâle et 3/10 de la longueur du corps chez la femelle
- 108. La note maximale pourra être attribuée pour une longueur de la dorsale représentant 6/10 de la longueur du corps chez le mâle et 4/10 chez la femelle.

109. défaut sur la forme et la longueur des nageoires deltas ou voilées pouvant entraîner un retrait de point

- Nageoires effilochées , fortement déchirées.....-7 points
- Présence de rayons allongés supplémentaires - 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 10 points.

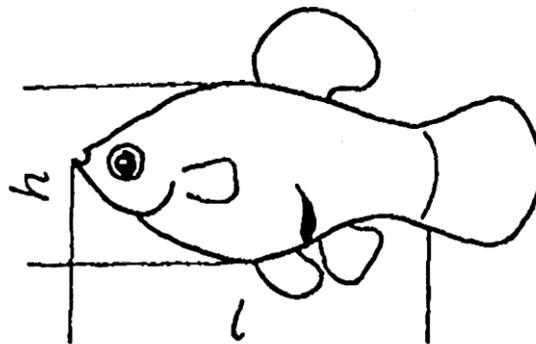
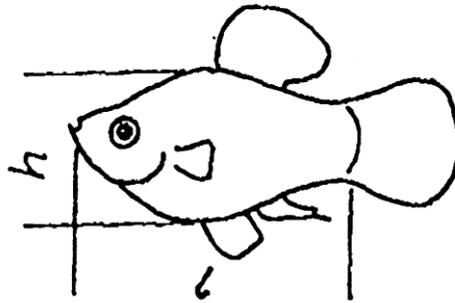
110. Nageoire Etendard ou drapeau



- 111. La nageoire dorsale a une forme de rectangle dressé dans sa plus grande longueur.
- 112. Elle ne doit jamais être pendante.
- 113. Sa largeur devra être identique à sa base comme à son bord supérieur qui devra être droit.
- 114. La longueur minimale de la dorsale représente 4/10 de la longueur du corps chez le mâle et 3/10 de la longueur du corps chez la femelle
- 115. La note maximale pourra être attribuée pour une longueur de la dorsale représentant 6/10 de la longueur du corps chez le mâle et 4/10 chez la femelle.
- 116. défaut sur la forme et la longueur des nageoires étendard ou drapeau pouvant entraîner un retrait de point

- Nageoires effilochées, fortement déchirées... -7 points
- Nageoire dorsale trop pendante..... -5 points
- Nageoire dorsale trop courte..... - 5 points
- Différence de largeur entre la base et le haut de la dorsale - 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 10 points.



2. Xiphophorus maculatus

117. **Forme du corps**

118. Les formes d'élevage doivent être le plus proche de la forme du corps et de la taille du *Xiphophorus maculatus* de forme naturelle.
119. Elle est caractérisée par une silhouette courte, trapue et par l'angle important formé par la ligne du dessus de la tête et la ligne de la gorge, plus particulièrement chez la femelle.
120. Le mâle doit se rapprocher le plus possible de cette forme.
121. La rondeur du poisson est mesurée par la hauteur h entre la lèvre inférieure et le dessous de l'abdomen. Idéalement le rapport entre cette hauteur h et la longueur du corps l est de 1,75



122. Défauts sur la forme du corps nécessitant un retrait de points

Déformation de la colonne vertébrale.....	-7 points
Courbure du dos.....	-7 points
Déformation des yeux.....	-7 points
Ventre creux.....	-7 points
Corps trop plat.....	-4 points

Le total des points retirés ne peut excéder 15 points.

123. Longueur du corps

124. La longueur du corps se mesure de la bouche à la base de la caudale

125. La longueur du corps est la donnée de référence pour toutes les autres mesures (longueur des nageoires)

126. La longueur minimale pour être jugé est de 2,5 cm pour le mâle et 3,5 cm pour la femelle. Des longueurs inférieures peuvent entraîner le retrait de la garniture sur décision des juges.

127. La note maximale de 10 points est délivrée à partir de 3,5 cm pour le mâle et 4,5 cm pour la femelle

128. Forme et longueur des nageoires

129. Nageoire Normale

130. les formes de nageoires normales ne doivent présenter aucune modification des contours par rapport aux espèces de bases (voir croquis).

131. la longueur de la nageoire caudale doit représenter 3/10 de la longueur du corps

132. La hauteur de la nageoire caudale doit représenter 4/10 de la longueur du corps

133. La hauteur de la nageoire dorsale doit représenter 3/10 de la longueur du corps

134. la longueur de la nageoire dorsale doit représenter 2,5/10 de la longueur du corps

135. défaut sur la forme et la longueur des nageoires normales pouvant entraîner un retrait de points

- Présence de rayons allongés.....-7 points
- Nageoire(s) déchirée(s) ou abîmée(s).....-7 points
- Modification des contours -7 points

Le total des points retirés ne peut excéder 20 points.

136. Queue Piquée



137. La nageoire caudale dans sa moitié s'allonge en triangle jusqu'à se terminer par une pointe.

138. Les nageoires pectorales ont la même forme.

139. Le caractère s'exprime chez les deux sexes.

140. Le rapport entre la longueur de la partie allongée et la base de la caudale doit être de 1/1

141. défaut sur la forme et la longueur des nageoires piquées pouvant entraîner un retrait de point

- Longueur de la partie allongée < 0,5 x caudale -10 points
- Nageoire(s) déchirée(s) ou abîmée(s).....-7 points
- Partie allongée trop épaisse..... -7 points
- Nageoires pectorales non allongées...- 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 20 points.

142. Queue Pinceau



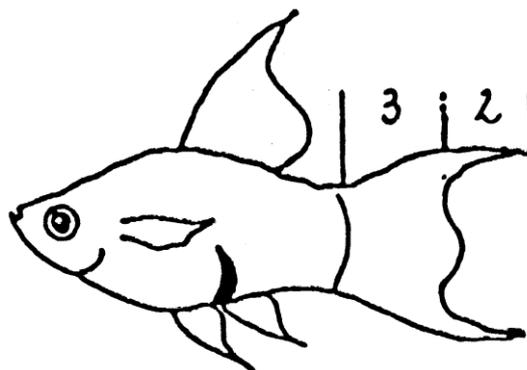
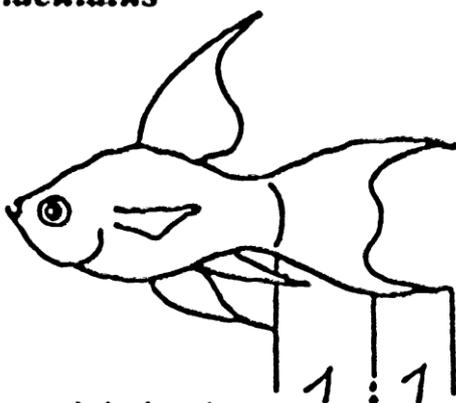
- 143. La nageoire caudale dans sa moitié s'allonge sur 2 à 3 rayons qui se terminent sur la même longueur.
- 144. Les nageoires pectorales ont la même forme.
- 145. Le caractère s'exprime sur les deux sexes.
- 146. Le rapport entre la longueur de la partie allongée et la base de la caudale doit être de 1/1
- 147. défaut sur la forme et la longueur des nageoires piquées pouvant entraîner un retrait de point

Longueur de la partie allongée < 0,5 x caudale -10 points
 Nageoire(s) déchirée(s) ou abimée(s).....-7 points
 Rayons du pinceau de longueur différente -7 points
 Nageoires pectorales non allongées...- 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 20 points.

148. Nageoire Lyre

X. maculatus



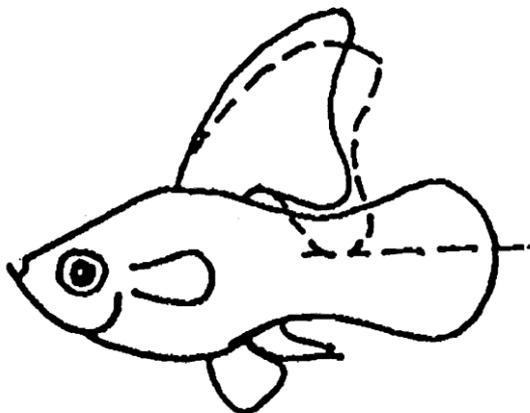


149. Les premiers rayons de la nageoire dorsale sont plus longs,
150. Les rayons du haut et du bas de la nageoire caudale sont allongés et de même longueur, ainsi que quelques rayons des nageoires ventrale et anale.
151. Une légère courbure de ces allongements est acceptée.
152. Le passage des rayons allongés aux rayons plus courts doit se faire régulièrement avec des contours de nageoire bien délimités.
153. Pour les mâles, l'allongement du gonopode doit être tenu bien droit et dans la même longueur que la nageoire dorsale.
154. La longueur des allongements de la nageoire caudale doit représenter $10/10^{\text{ème}}$ de la longueur du corps pour obtenir la note maximale chez le mâle et $7/10^{\text{ème}}$ chez la femelle
155. Les allongements de la caudale ne doivent pas être inférieurs à $5/10^{\text{ème}}$ de la longueur du corps chez le mâle et $4/10^{\text{ème}}$ chez la femelle
156. la longueur de la nageoire dorsale doit représenter $6/10^{\text{ème}}$ de la longueur du corps pour obtenir la note maximale chez le mâle et $4/10^{\text{ème}}$ chez la femelle-
157. La longueur minimale de la dorsale doit représenter par rapport à la longueur du corps $4 / 10$ chez le mâle et $3 / 10$ chez la femelle
158. Le caractère s'exprime chez les deux sexes
159. défaut sur la forme et la longueur des nageoires lyre pouvant entraîner un retrait de point

Présence de rayons allongés supplémentaires.....	-5 points
Nageoire(s) déchirée(s) ou abimée(s).....	-7 points
Nageoires trop courtes	- 5 points
Nageoire dorsale avec une courbure trop prononcée.....	- 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 20 points.

160. Nageoire delta ou voilée (formes Simpson)

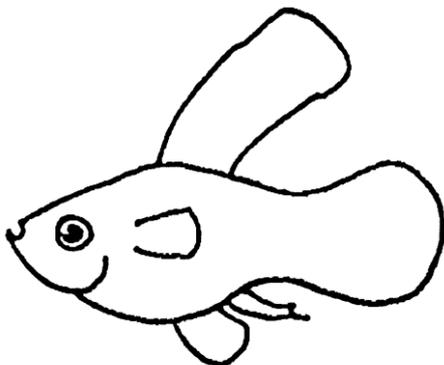


- 161. La nageoire dorsale est de grande superficie, de forme éventail et peut être pendante lorsqu'elle est très grande.
- 162. Le bord supérieur de la dorsale est plus large que sa base.
- 163. La nageoire dorsale est approximativement aussi grande chez le mâle et chez la femelle.
- 164. la longueur de la nageoire dorsale doit représenter $6/10^{\text{ème}}$ de la longueur du corps pour obtenir la note maximale chez le mâle et $4/10^{\text{ème}}$ chez la femelle-
- 165. La longueur minimale de la dorsale doit représenter par rapport à la longueur du corps $4 / 10$ chez le mâle et $3 / 10$ chez la femelle
- 166. Le caractère s'exprime chez les deux sexes
- 167. Défaut sur la forme et la longueur des nageoires deltas ou voilées pouvant entraîner un retrait de point

différence trop importante entre le mâle et la femelle -5 points
 nageoire(s) déchirée(s) ou abimée(s).....-7 points
 nageoires trop courtes..... - 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 20 points.

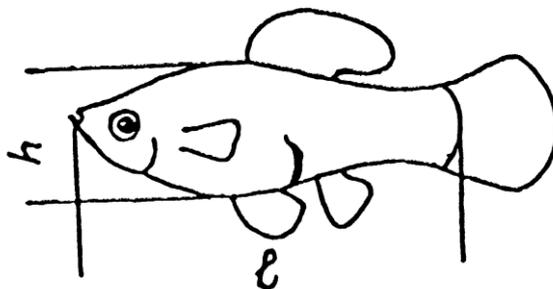
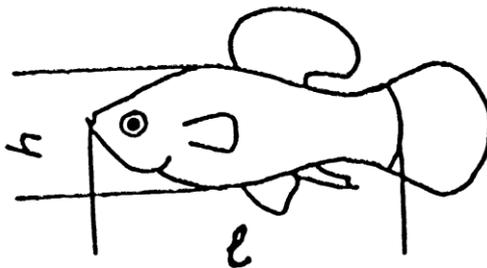
168. Nageoire Etendard ou drapeau



169. La nageoire dorsale a une forme de rectangle dressé dans sa plus grande longueur,
 170. Une légère courbure est admise chez *X maculatus*.
 171. Elle ne doit jamais être pendante.
 172. Sa largeur devra être identique à sa base comme à son bord supérieur qui devra être droit.
 173. La longueur de la nageoire dorsale doit représenter $6/10^{\text{ème}}$ de la longueur du corps pour obtenir la note maximale chez le mâle et $4/10^{\text{ème}}$ chez la femelle-
 174. La longueur minimale de la dorsale doit représenter par rapport à la longueur du corps $4 / 10$ chez le mâle et $3 / 10$ chez la femelle
 175. Le caractère s'exprime chez les deux sexes
 176. défaut sur la forme et la longueur des nageoires étendard ou drapeau pouvant entraîner un retrait de point

Nageoire dorsale trop pendante..... -5 points
 nageoire(s) déchirée(s) ou abimée(s).....-7 points
 Nageoires trop courtes - 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 20 points.



$$h : l = 1 : 3$$

3. Xiphophorus variatus

177. **Forme du corps**

178. Ce type de poisson doit dans sa forme de corps et dans sa grosseur être semblable à la forme sauvage du *Xiphophorus variatus*.
179. La silhouette de cette forme se situe entre les deux espèces citées ci-dessus.
180. Le pédoncule caudal est étiré par rapport à celui du *X. maculatus* et la ligne dorsale est analogue au *X. helleri*.
181. Il n'y a pas d'épée.
182. Défauts sur la forme du corps nécessitant un retrait de points

Déformation de la colonne vertébrale.....	-7 points
Courbure du dos.....	-7 points
Déformation des yeux.....	-7 points
Ventre creux.....	-7 points
Corps trop plat.....	-4 points

Le total des points retirés ne peut excéder 15 points.



183. Longueur du corps

- 184. La longueur du corps se mesure: de la pointe de la tête à la base de la nageoire caudale
- 185. La longueur du corps est la donnée de référence pour toutes les autres mesures (longueur des nageoires)
- 186. La longueur minimale pour être jugé est de 2,5 cm pour le mâle et 3,5 cm pour la femelle. Des longueurs inférieures peuvent entraîner le retrait de la garniture sur décision des juges.
- 187. La note maximale de 10 points est délivrée à partir de 3,5 cm pour le mâle et 4,5 cm pour la femelle

188. Forme et longueur des nageoires

189. Nageoire Normale

- 190. les formes de nageoires normales ne doivent présenter aucune modification des contours par rapport aux espèces de bases (voir croquis).
- 191. la longueur de la nageoire caudale doit représenter 3/10 de la longueur du corps
- 192. La hauteur de la nageoire caudale doit représenter 4/10 de la longueur du corps
- 193. La hauteur de la nageoire dorsale doit représenter 4/10 de la longueur du corps
- 194. la longueur de la nageoire dorsale doit représenter 2,5/10 de la longueur du corps
- 195. Défaut sur la forme et la longueur des nageoires normales pouvant entraîner un retrait de point

Présence de rayons allongés.....-7 points
Nageoire(s) déchirée(s) ou abîmée(s).....-7 points
Modification des contours -7 points

Le total des points retirés ne peut excéder 20 points.

196. Queue Piquée



197. La nageoire caudale dans sa moitié s'allonge en triangle jusqu'à se terminer par une pointe.
198. Les nageoires pectorales ont la même forme.
199. Le caractère s'exprime chez les deux sexes.
200. Le rapport entre la longueur de la partie allongée et la base de la caudale doit être de 1/1
201. défaut sur la forme et la longueur des nageoires piquées pouvant entraîner un retrait de point

Longueur de la partie allongée < 0,5 x caudale -10 points
 Nageoire(s) déchirée(s) ou abimée(s).....-7 points
 Partie allongée trop épaisse..... -7 points
 Nageoires pectorales non allongées... - 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 20 points.

202. Queue Pinceau

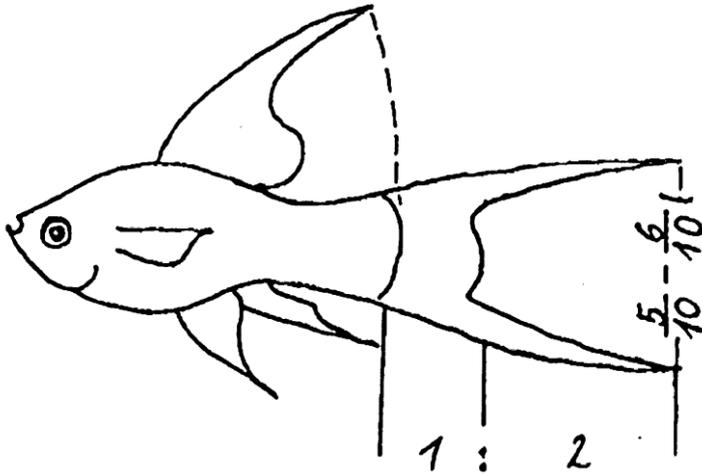


203. La nageoire caudale dans sa moitié s'allonge sur 2 à 3 rayons qui se terminent sur la même longueur
204. Les nageoires pectorales ont la même forme.
205. Le caractère s'exprime sur les deux sexes.
206. Le rapport entre la longueur de la partie allongée et la base de la caudale doit être de 1/1
207. défaut sur la forme et la longueur des nageoires piquées pouvant entraîner un retrait de points

Longueur de la partie allongée < 0,5 x caudale -10 points
 Nageoire(s) déchirée(s) ou abimée(s).....-7 points
 Rayons du pinceau de longueur différente -7 points
 Nageoires pectorales non allongées... - 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 20 points.

208. Nageoire Lyre



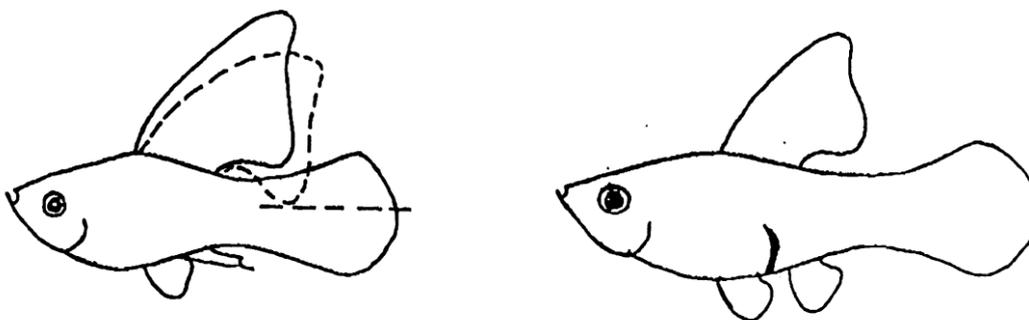
- 209. Les premiers rayons de la nageoire dorsale sont plus longs.
- 210. les rayons du haut et du bas de la nageoire caudale sont allongés et de même longueur, ainsi que quelques rayons des nageoires ventrale et anale.
- 211. Une légère courbure de ces allongements est acceptée.
- 212. Le passage des rayons allongés au rayons plus court doit se faire régulièrement avec des contours de nageoire bien délimités.
- 213. Pour les mâles, l'allongement du gonopode doit être tenu bien droit et dans la même longueur que la nageoire dorsale.
- 214. La longueur des allongements de la nageoire caudale doit représenter $10/10^{\text{ème}}$ de la longueur du corps pour obtenir la note maximale
- 215. Les allongements de la caudale ne doivent pas être inférieurs à $5/10^{\text{ème}}$ de la longueur du corps
- 216. la longueur de la nageoire dorsale doit représenter $6/10^{\text{ème}}$ de la longueur du corps pour obtenir la note maximale
- 217. La longueur minimale de la dorsale doit représenter par rapport à la longueur du corps $3/10$
- 218. Le caractère s'exprime chez les deux sexes

219. défaut sur la forme et la longueur des nageoires lyre pouvant entraîner un retrait de point

- Présence de rayons allongés supplémentaires.....-5 points
- nageoire(s) déchirée(s) ou abimée(s).....-7 points
- Nageoires trop courtes - 5 points
- Nageoire dorsale avec une courbure trop prononcée - 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 20 points.

220. Nageoire delta ou voilée (formes Simpson)



221. La nageoire dorsale est de grande superficie, de forme éventail et peut être pendante lorsqu'elle est très grande.

222. Le bord supérieur de la dorsale est plus large que sa base.

223. La dorsale est approximativement aussi grande chez le mâle et chez la femelle.

224. La longueur de la nageoire dorsale doit représenter 6/10^{ème} de la longueur du corps pour obtenir la note maximale chez le mâle et 4/10^{ème} chez la femelle-

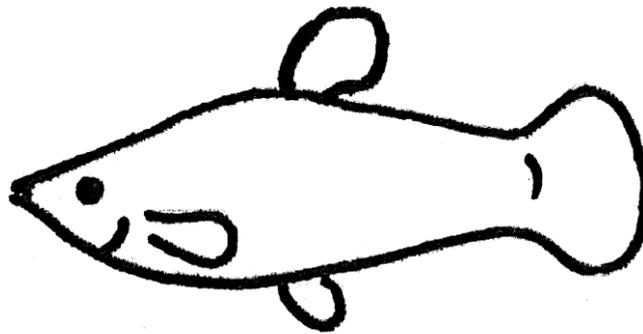
225. La longueur minimale de la dorsale doit représenter par rapport à la longueur du corps 4 / 10 chez le mâle et 3 / 10 chez la femelle

226. Le caractère s'exprime chez les deux sexes

227. défaut sur la forme et la longueur des nageoires deltas ou voilées pouvant entraîner un retrait de point

- Différence trop importante entre le mâle et la femelle -5 points
- nageoire(s) déchirée(s) ou abimée(s)..... -7 points
- Nageoires trop courtes - 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 20 points.



4. Poecilia sphenops

228. **Forme du corps**

229. P. sphenops possède un corps allongé, une tête pointue et une nageoire dorsale ronde et relativement petite.
230. La dorsale se compose de 9 à 10 rayons.
231. Défauts sur la forme du corps nécessitant un retrait de points

Déformation de la colonne vertébrale.....	-7 points
Courbure du dos.....	-7 points
Déformation des yeux.....	-7 points
Ventre creux.....	-7 points
Corps trop plat.....	-4 points

Le total des points retirés ne peut excéder 15 points.

232. **Longueur du corps**

233. La longueur de corps se mesure de la pointe de la bouche à la base de la caudale.
234. Longueur minimum pour avoir le maximum de point 60 mm



235. Forme des nageoires 10 points

236. Nageoire normale

237. Pas de modifications des contours des nageoires.

238. Défaut de nageoire entraînant un retrait de points

Effilochées, nageoires fortement déchirées..... -5 points

Contours mal définis.. - 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 15 points.

239. Double épée

240. Les rayons haut et bas de la nageoire caudale sont allongés et pointus.

241. Les autres nageoires sont normales

242. Défaut de nageoire entraînant un retrait de points

Effilochées, nageoires fortement déchirées..... -5 points

Allongement de taille différente... -8 points

Le total des points retirés ne peut excéder 15 points.

243. Lyre

244. Les rayons haut et bas de la caudale sont allongés et pointus.

245. La nageoire dorsale est pointue.



246. Les autres nageoires doivent être allongées

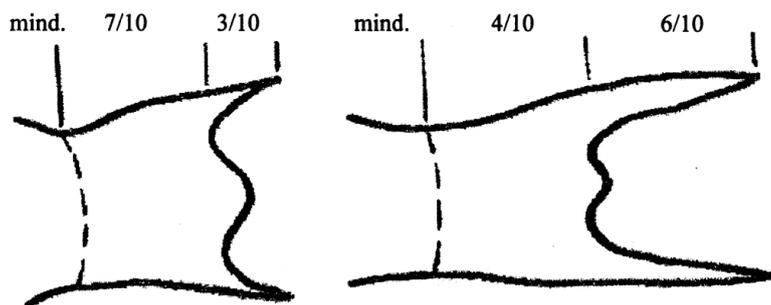
247. Défaut de nageoire entraînant un retrait de points

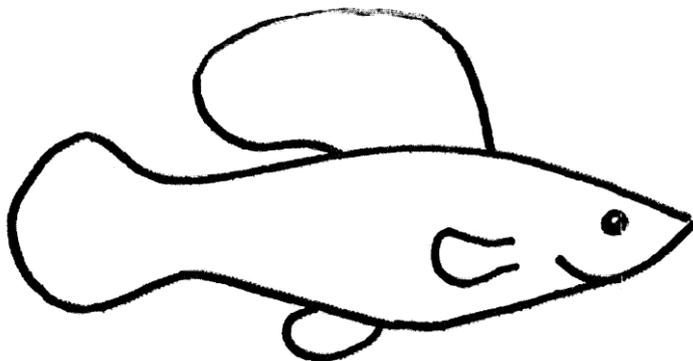
- Effilochées, nageoires fortement déchirées..... -5 points
- Allongement de taille différente..... -8 points
- Autres nageoires non allongées... .. -5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 15 points.

248. Longueur des nageoires

- 249. Chez les formes Lyre et double épée, l'allongement des rayons extérieurs de la caudale doit être au minimum de :
- 250. 3/10 de la longueur totale de la caudale.
- 251. La note maximale de 10 points est atteinte lorsque la longueur des allongements représente 6/10 de la longueur totale de la nageoire caudale.





5. Poecilia latipinna

252. **Forme du corps 15 points**

253. P. latipinna montre un corps allongé avec une tête typiquement pointue.
254. La dorsale composée de 14 à 16 rayons est robuste et allongée jusqu'au dessus de la base de la nageoire caudale.
255. Défauts sur la forme du corps nécessitant un retrait de points:

Déformation de la colonne vertébrale.....	-7 points
Courbure du dos.....	-7 points
Déformation des yeux.....	-7 points
Ventre creux.....	-7 points
Corps trop plat.....	-4 points

Le total des points retirés ne peut excéder 15 points.

256. **Longueur du corps**

257. La longueur de corps se mesure de la pointe de la bouche à la base de la caudale.
258. La longueur minimale pour le jugement est de 4,5 cm pour le mâle et 5,5 cm pour la femelle.
259. La note maximale est attribuée pour une longueur du corps de 70 mm

260. Forme des nageoires 10 points

261. Nageoire normale

262. Une nageoire normale ne présente pas de modifications des contours.

263. Double épée

264. Les rayons haut et bas de la nageoire caudale sont allongés et pointus.

265. Les autres nageoires sont normales.

266. Les deux sexes présentent le caractère double épée.

267. Défaut de nageoire entraînant un retrait de points

- Effilochées, nageoires fortement déchirées..... -5 points
- Pour double épée et lyre, allongement de taille différente... -8 points
- Pour lyre les autres nageoires ne sont pas allongées..... -5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 15 points.

268. Lyre



269. Les rayons haut et bas de la caudale sont allongés et pointus et la dorsale est pointue.

270. Les autres nageoires doivent être allongées

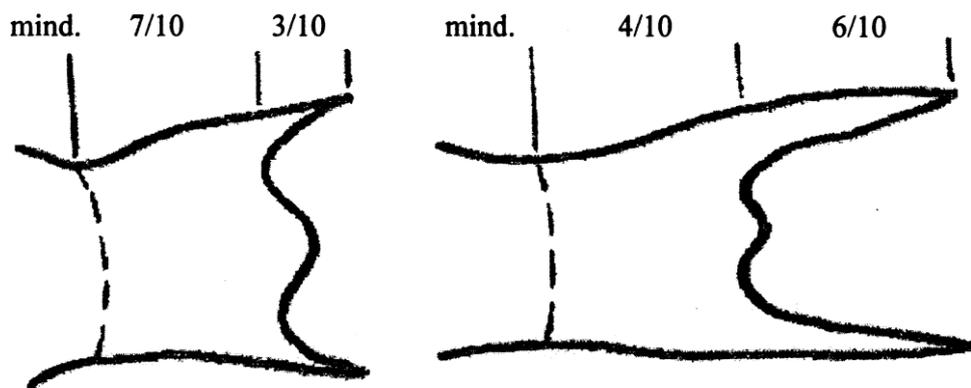
271. Défaut de nageoire entraînant un retrait de points

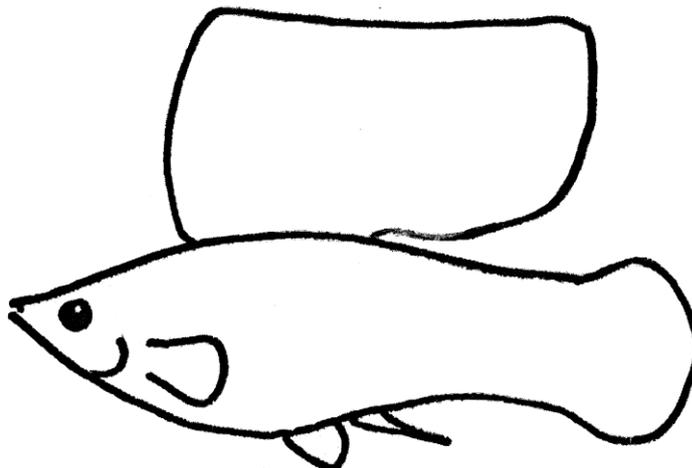
- Effilochées, nageoires fortement déchirées..... -5 points
- Pour double épée et lyre, allongement de taille différente... -8 points
- Pour lyre les autres nageoires ne sont pas allongées..... -5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 15 points.

272. **Longueur des nageoires**

273. Chez les formes Lyre et double épée, l'allongement des rayons extérieurs de la caudale doit être au minimum de 3/10 de la longueur totale de la caudale pour être jugé.
274. La note maximale de 10 points est atteinte lorsque la longueur des allongements représente 6/10 de la longueur totale de la nageoire caudale





6. Poecilia velifera

275. **Forme du corps**

276. P. velifera montre un haut corps et une tête pointue.
277. Le large pédoncule caudal mesure de 2 à 3 /10ème de la longueur du corps.
278. La dorsale se distingue par 18 à 19 rayons
279. Défauts sur la forme du corps nécessitant un retrait de points

Déformation de la colonne vertébrale.....	-7 points
Courbure du dos.....	-7 points
Déformation des yeux.....	-7 points
Ventre creux.....	-7 points
Corps trop plat.....	-4 points
Pédoncule caudal trop fin.....	-5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 15 points.

280. **Longueur du corps**

281. La longueur de corps se mesure de la pointe de la bouche à la base de la caudale.
282. La longueur minimale du corps pour être jugé est de 60 mm pour le mâle et 50 mm pour la femelle.
283. La longueur minimale pour obtenir 10 points est de 80 mm pour le mâle et 70 mm pour la femelle



284. Forme des nageoires

285. La nageoire dorsale doit correspondre au dessin type.

286. La dorsale est portée haute et droite, déployée.

287. Les autres nageoires sont normales.

288. Défaut de nageoire entraînant un retrait de points

Effilochées, nageoires fortement déchirées... -5 points

Nageoire dorsale trop pendante..... - 5 points

Le total des points retirés ne peut excéder 10 points.

289. Longueur des nageoires

290. La longueur minimale de la nageoire dorsale pour être jugé doit représenter $5/10^{\text{ème}}$ de la longueur du corps.

291. La note maximale de 10 points est attribuée pour une longueur de la nageoire dorsale atteignant $8/10^{\text{ème}}$ de la longueur du corps

292. ANNEXE 1 "XP" Couleurs et motifs noirs

Couleurs et motifs noirs chez les « helleri » et les maculatus »

Lorsqu'ils sont présents les motifs et parons de couleurs noirs sur le corps sont à évaluer selon les standards propres définis pour ces catégories.

I. Motif « moitié horizontale noire » (=Wiesbaden)



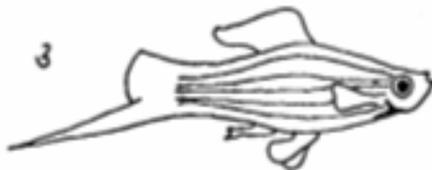
La moitié inférieure du corps est noire. La délimitation part de la lèvre inférieure passe par l'oeil et se prolonge jusque la caudale en séparant le pédoncule caudale dans sa hauteur. Cette tache doit être prononcée avec des contours nets. Défaut sanctionné : Ligne droite discontinue, pas horizontale (maculatus excepté), partie inférieure noire éclaircie.

II. Moitié verticale noire



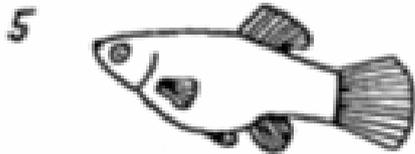
La moitié arrière du corps est noire. La délimitation avec la partie avant est verticale et bien nette. La caudale et l'épée peuvent également être noires (ex: le xipho de Francfort de couleur de fond rouge et caudale noire). Défaut sanctionné : Ligne de séparation pas exactement verticale, partie noire de la caudale trop étendue.

III. Rayé



Plusieurs lignes pointillées parcourent toute la longueur du corps parallèlement à la ligne latérale. Défaut sanctionné : Lignes irrégulières, points pas assez nombreux.

IV. Wagtail et arnoldi



Chez les formes wagtail, les rayons de toutes les nageoires sont noirs.

Chez les formes arnoldi, les espaces entre les rayons sont également noirs. Les deux formes présentent également des lèvres et leurs pourtours noirs.

La forme de sélection de Wiesbaden comporte des porte-épées et des platies étant wagtail ou arnoldi et des colorations noires de type “moitié horizontale noire” ou flan noir .

Défaut sanctionné : Coloration irrégulière des nageoires, coloration noire s’étendant sur le corps.

V. Tigré



La robe est constituée de taches allongées verticales ou de rayures aux contours mal définis ou fondus.

Défaut sanctionné : taches réparties irrégulièrement

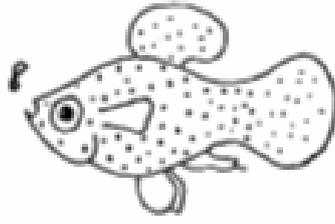
VI. Tacheté (pie)



Grosses taches irrégulières ne se chevauchant pas réparties sur le corps et les nageoires.

Défaut sanctionné : L’ensemble des points sont regroupés sur une partie limitée du corps.

VII. Pointillé



Petits points répartis régulièrement sur tout le corps et quelquefois aussi sur les nageoires.

Défaut sanctionné : L'ensemble des points est regroupé sur une partie limitée du corps.

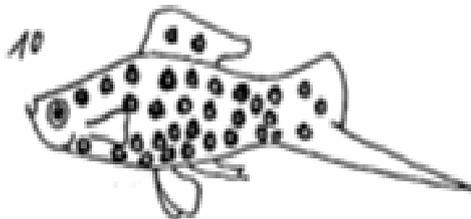
VIII. Côté noir



Tache noire latérale recouvrant le dos, la partie ventrale ainsi que le pédoncule caudale et ne laissant apparaître la couleur de fond que sur quelques millimètres à l'avant.

Défaut sanctionné : Couleur noire s'étalant sur les nageoires, zone éclaircie trop importante.

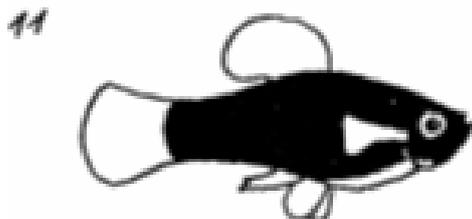
**IX. Moucheté
(= « berlinois »)**



Gros points rond répartis régulièrement sur tout le corps et les nageoires, généralement avec des reflets brillants (ex: les helleris de couleur de fond rouge connus sous le nom de xipho berlinois).

Défaut sanctionné : trop peu de taches, réparties au même endroit.

X. Noir



La totalité du corps est noire et la couleur de fond est seulement identifiable sur les nageoires.

Exception: chez *X. maculatus* et *X. variatus*, la tête et la partie ventrale peuvent faire apparaître la couleur de fond lorsque les poissons paradent (aussi chez les porte-épées avec des reflets brillants connus sous le nom de xipho de Hambourg).

La forme de xipho bavarois est un helleri à nageoire haute avec des reflets brillants, une épée noire, une couleur de fond jaune et une dorsale colorée en orange.

Le platy Hawaii est un *X. variatus* de couleur de fond jaune avec une couleur de surface noire, une dorsale jaune et une caudale rouge.

Défaut sanctionné : Couleur noire s'étalant sur les nageoires, zone éclaircie.

XI. Flanc noir (= tuxedo)

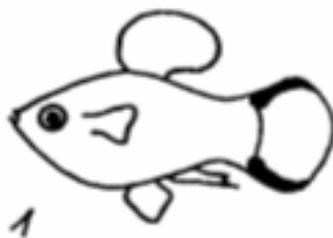


La tache noire commence à la hauteur de l'oeil, s'étend sur le flan jusque la hauteur de la nageoire dorsale pour redescendre ensuite sur le pédoncule caudale en se rétrécissant.

Cette tache ne touche pas la nageoire dorsale et la caudale et ne s'étend pas sur la région ventrale.

Défaut sanctionné : tache noire trop étendue, gagnant sur le ventre, atteignant la bouche ou la nageoire dorsale

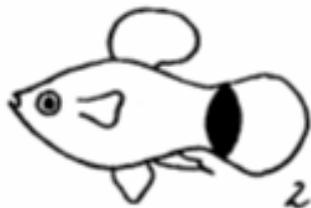
XII. Comète



Tache noire en forme de goutte allongée à la base supérieure et inférieure de la caudale et qui s'effile sur les bords haut et bas de la caudale.

Défauts sanctionnés : Rayons noirs ou taches noires supplémentaires sur la nageoire, contraste pas assez prononcé.

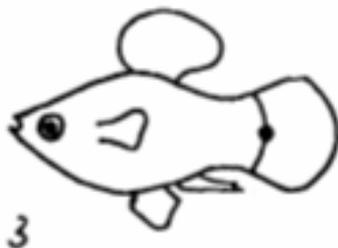
XIII. Lune



Dessin noir en forme de lune rejoignant les 2 bords du pédoncule, situé sur la limite pédoncule caudal / nageoire caudale.

Défauts sanctionnés : contraste pas assez prononcé, bavures, taches supplémentaires.

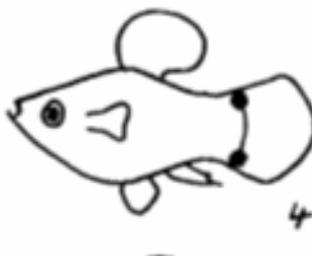
XIV. Une tache



Tache noire centrée sur la limite pédoncule caudal/ nageoire caudale.

Défauts sanctionnés : contraste pas assez prononcé, présence de plusieurs taches, tache non ronde.

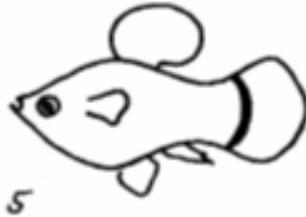
XV. Taches jumelles



2 taches noires sur les bords du pédoncule caudal à la limite pédoncule caudal/ nageoire caudale.

Défauts sanctionnés : contraste pas assez prononcé, taches mal définies ou de taille différente, présence de taches supplémentaires.

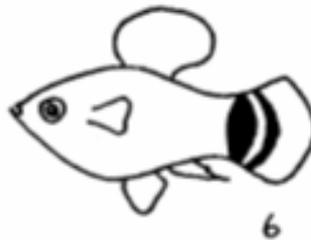
XVI. Demi-lune



Dessin noir en forme d'arc de cercle (ou demi-lune) rejoignant les bords du pédoncule caudal sur la limite pédoncule caudal/ nageoire caudale, .

Défauts sanctionnés : contraste pas assez prononcé, trait trop gros, présence d'une tache.

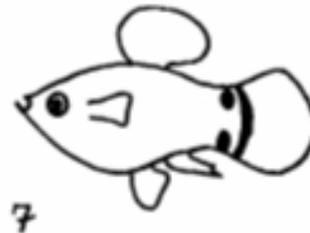
XVII. Lune / demi-lune



Présence simultanée des 2 motifs lune et demi lune.

Défauts sanctionnés : contraste pas assez prononcé, amalgame des dessins, présence de taches

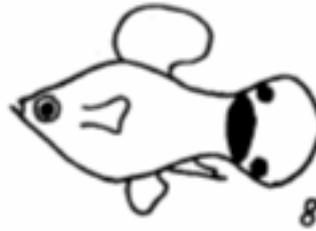
XVIII. Demi-lune / taches jumelles



Présence simultanée de motifs demi-lune et taches jumelles.

Défauts sanctionnés : contraste pas assez prononcé, amalgame des dessins, présence d'une seule tache, présence de plus de 2 taches.

**XIX. Lune / taches jumelles
(= « Mickey-Mouse »)**



Présence simultanée des motifs lune et taches jumelles. Cet ensemble est dénommé « Mickey-Mouse ».

Défauts sanctionnés : contraste pas assez prononcé, amalgame des dessins, présence de plus de 2 taches.

Couleurs et motifs noirs chez les types « variatus, latipinna, sphenops et velifera »

Chez les autres types, "VARIATUS, LATIPINNA, SPHENOPS ET VELIFERA" les motifs sont appréciés en fonction de leur originalité, de leur accord avec la couleur de fond, de leur couverture par rapport à la couleur de fond.



293. ANNEXE 2 "XMP" Dessins ou motifs de couleur autres que noir

I. Dorsale rouge (XMP)

La couleur rouge commence à la base de la dorsale et s'étend parfois sur la totalité de la nageoire.

Défaut sanctionné : Couleur rouge partiellement éclaircie.

II. Caudale rouge (XMP)

La couleur rouge intense de la caudale peut s'étendre sur le pédoncule caudal et sur le corps. Les mélanges de couleur tels rouge jaunâtre ou jaune rougeâtre ne sont pas des standards reconnus.

Défaut sanctionné : Nageoire caudale rouge, le rouge se développe de façon trop importante sur le corps, rayons des nageoires noirs

III. Caudale jaune (XMP)

La caudale est colorée en jaune pur.

Défaut sanctionné : Couleur jaune irrégulière.

IV. Dorsale jaune (XMP)

La dorsale est de couleur jaune bien nette.

Défaut sanctionné : Couleur se développant intensément sur le corps, rayons des nageoires noirs.

V. Bronze (XMP)

Couleur allant du rouille (chez la couleur de fond gris-vert) au rouge brique (sur la couleur de fond jaune) sur toutes les nageoires. La couleur peut s'étendre irrégulièrement sur le corps à partir des nageoires dorsale et ventrales.

Défaut sanctionné : Intensité de coloration trop faible, coloration incomplète des nageoires.



VI. Bleu (XP)

La coloration bleu, bleu-vert peut s'éclaircir sur le bas de la tête, la région de la dorsale, du ventre et le dos en laissant entrevoir la couleur de fond.

Défaut sanctionné : Taches foncées isolées.

VII. Zone rouge (XP)

Région rouge délimitée de noir sur la gorge, la tête, la région pectorale ou le corps.

Le *X. maculatus* "cœur saignant" fait partie de ce type de dessins colorés. Les mâles arborent une zone rouge sur la gorge et sur le ventre, au dessus d'une couleur de fond blanche. Il existe des souches où la femelle a un patron de coloration assez semblable.

Chez *X. helleri* les variétés "Peppermint" ou "Koï" sont classées dans cette catégorie. Le "peppermint" est un poisson de fond blanc sur lequel une zone rouge diffuse se détache. Les poissons "Koïs" présentent sur une couleur de fond blanc des zones rouges délimitées verticalement présente sur la tête et sur la queue. Les "Koïs" peuvent être albinos. Lorsqu'ils ne le sont pas ils peuvent porter des taches noires "Koï Sanke".

Lorsque seul le dos est rouge la variété porte le nom de "néon"

Défaut sanctionné : Couleur rouge diffuse non délimitée, Manque de contraste. Taches noires trop présentes chez les "Koï Sanke".

VIII. Rayures horizontales de couleur (XP)

Défaut sanctionné : Ligne(s) irrégulière(s), interrompue(s) ou cassée(s).

IX. Métalliques (XP)

Sont classés dans cette catégorie tous les poissons présentant des reflets métalliques uniformes (métalliques complets) ou ceux possédant de grosses écailles métalliques sur les flancs (métalliques partiels).

La variété "Tigre" désigne chez les *Helleri* des poissons présentant de large tache noire rehaussées d'écailles métalliques.

Défauts sanctionnés : écailles métalliques trop peu nombreuses chez les métalliques partiels, présence de zone non couverte chez les métalliques complets (le ventre par exemple)



294. ANNEXE 3 Couleurs de fond

I. Gris-vert (couleur naturelle ou sauvage) (XMP)

Les poissons sont de couleur de fond gris uniforme.

II. Blanc (XMP)

Absence de couleur sur la totalité du corps de façon homogène. Faible points colorés possible chez *X. maculatus* (les femelles de la forme "coeur saignant") et *X. variatus* (mâle).

III. Jaune ou "doré" (XMP)

Couleur jaune sans facteur gris répartie uniformément.

IV. Orange (XMP)

Couleur de fond orange intense et régulière.

V. Rouge (XP)

Couleur rouge clair homogène sans facteur gris. Lorsque des dessins de couleurs sont présents (en l'occurrence des dessins noirs), un rouge avec facteur gris (rouge sale) est admis.

VI. Marigold (XP)

Le Marigold désigne des poissons présentant un pédoncule caudal orange/rouge aboutissant sur une caudale plus foncée orange/rouge. Le Marigold s'ajoute aux couleurs de fond gris, blanc ou jaune. Le passage aux différentes couleurs se fait régulièrement sans palier.

VII. Albinos (XMP)

La pigmentation noire, mélanique, a disparu, l'œil est rouge et le corps généralement blanc-rosâtre ou jaunâtre.

VIII. Bronze (XMP)

Les poissons bronze ont un corps particulièrement jaune à orangé, mais ils sont plus sombres que les xiphos dorés. Ils sont surtout caractérisés par la présence d'écailles à bordure marron sur le dessus de la tête.